CONCLUSION

L'analyse des résultats économiques des immigrants démontre que les demandeurs principaux de la composante économique à l'échelle nationale ont des taux d'emploi plus élevés par rapport aux autres catégories d'immigrants. Fait intéressant, les conjoints et les époux parrainés par la famille ont des taux plus élevés de participation au marché du travail que les conjoints et les époux des demandeurs de la composante économique. Il semblerait y avoir ici un écart dans les résultats économiques des conjoints et époux de la composante économique.

En Nouvelle-Écosse, les époux et conjoints parrainés par la famille avaient des taux d'emploi supérieurs aux demandeurs principaux de la composante économique, et ceci jusqu'à la cohorte de 2010-2012. Nous constatons également que les taux d'emploi des demandeurs principaux sont inférieurs à la tendance nationale, mais au fil du temps ceci s'améliore et leurs taux d'emploi finissent par dépasser les taux pour l'ensemble du Canada. Ces résultats semblent nous indiquer que les changements provinciaux dans nos politiques d'immigration et d'intégration ont une incidence positive sur les taux d'emploi des immigrants au fil du temps.

En ce qui concerne les revenus, les demandeurs principaux de la composante économique ont des revenus plus élevés que les immigrants des autres catégories d'immigration. Encore une fois, nous constatons que les époux et les conjoints parrainés par la famille ont des salaires plus élevés que les époux et conjoints des demandeurs de la composante économique. Lorsque nous considérons la Nouvelle-Écosse, nous constatons que les deux demandeurs principaux de la composante économique ainsi que les époux et les conjoints parrainés par la famille ont des revenus plus élevés que les immigrants des mêmes catégories à l'échelle nationale.

Dans l'ensemble, notre analyse nous suggère que les décideurs politiques ne devraient pas sous-estimer les immigrants parrainés de la famille. Il est clair que ceux-ci se trouvent des emplois et ont des revenus substantiels, et dans les cas des époux et des conjoints, ceux qui viennent au pays sous le profil du regroupement familial réussissent mieux que ceux qui appartiennent à la composante économique. Notre analyse démontre également que les immigrants parrainés par la famille réussissent bien et parfois même mieux que les immigrants de la composante économique dans une région qui reçoit peu d'immigrants, qui connaît des difficultés économiques et qui a de forts taux d'émigration. Il est temps pour les décideurs d'aller au-delà de leurs conceptions éconocentriques sur lesquels la plupart des décisions politiques en matière d'immigration ont été basées au courant de la dernière décennie.

REMERCIEMENT

Nous tenons à remercier Gerry Mills et Nabiha Atallah, nos partenaires de recherche chez Immigrant Services Association of Nova Scotia (ISANS). Notre recherche a été financée par le projet *Voies vers la prospérité*.

RÉFÉRENCES

AKBARI, ATHER, H. 2012. Socioeconomic and Demographic Profiles of Immigrants in Nova Scotia. Halifax : Atlantic Metropolis Centre

ANGUS REID. 2013. « Why People Move to Canada », Opinion Research Scan E – newsletter March 2013, www.cic.gc.ca/english/resources/por/march2013/index.asp#why, accessed November 3. 2015.

DOBROWOLSKY, ALEXANDRA ET HOWARD RAMOS. 2014. Expanding the Vision : Why Nova Scotia Should Look Beyond Econocentric Immigration Policy. Canadian Centre for Policy Alternatives –Nova Scotia (May).

GUNTER. L. 2011. « Sensible limits to Canadian generosity ». Edmonton Journal. (October 23). www2.canada.com/edmontonjournal/columnists/story.html ?id=9d53838a-bd4b-4ff2-a75d-6114a27bbf4f (accessed 3 November 2011)

MCLAREN, A.T. ET BLACK, T.L. 2005. « Family class and immigration in Canada : Implications for sponsored elderly women. » Vancouver Centre for Excellence : Research on Immigration and Integration in the Metropolis, Working Paper Series, No. 05-26.

STATISTICS CANADA. 2015. « Longitudinal Immigration Database » www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl ?Function=getSurvey&SDDS=5057 retrieved on July 27, 2015.

TRIADAFILOPOULOS, PHIL. 2006. « Family Immigration Policy in Comparative Perspective : Canada and the United States », Canadian Issues/ Thèmes Canadiens (Spring 2006) : 30-33.

VANDERPLAAT, MADINE, HOWARD RAMOS ET YOKO YOSHIDA. 2012. « What do Sponsored Parents and Grandparents Contribute ? » Canadian Ethnic Studies 44(3) : 79-96.

YOSHIDA, YOKO ET HOWARD RAMOS. 2013. «Destination Rural Canada : A Basic Overview of Recent Immigrants to Rural Small Towns». Pp. 67-87 in The Social Transformation of Rural Canada : New Insights into Culture, Identity and Collective Action. John R. Parkins and Maureen G. Reed [Eds.]. Vancouver : UBC press.

YOSHIDA, YOKO, HOWARD RAMOS, MADINE VANDERPLAAT, GERRY MILLS, ET NABIHA ATALLAH. 2015. «Who Are Recent Immigrants and What Are Their Economic Activities? An Analysis of Socio-Demographic Profiles and Economic Activities across Immigration Categories» Report to Immigrant Services Association of Nova Scotia.

LES ENTRAVES À L'INTÉGRATION : LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE SUIVANT LE PROGRAMME DES AIDES FAMILIAUX RÉSIDANTS

Ethel Tungohan est chercheuse au département de science politique à l'Université de l'Alberta et récipiendaire de la bourse de recherche postdoctorale Grant Notley.

Rupa Banerjee est professeure agrégée de ressources humaines et comportement organisationnel à l'Université Ryerson.

Wayne Chu est analyste en planification à la ville de Toronto.

Petronila Cleto est secrétaire générale de Gabriela-Ontario

Conely De Leon est candidate au doctorat en genre, féminisme et études féminines à l'Université York.

Mila Garcia est la directrice de recherche de Community Alliance for Social Justice.

Philip Kelly est professeur de géographie à l'Université York et directeur du centre York pour la recherche asiatique.

Marco Luciano est secrétaire général de Migrante-Canada

Cynthia Palmaria était présidente de Gabriela-Ontario et maintenant membre de Migrante-Alberta.

Christoper Sorio est membre de Migrante-Canada.

Cette étude évalue la précarité économique des aides familiaux résidants d'origine philippine après l'achèvement du Programme des aides familiaux résidants (PAFR). À partir d'entretiens que nous avons menés dans nos groupes de discussion, nous avons découvert qu'en raison de leur parcours d'immigration particulier, les aides familiaux résidants vivent des difficultés économiques différentes de celles des autres immigrants. Les aides familiaux résidants sont non seulement confrontés à des conditions difficiles lorsqu'ils travaillent sous le PAFR, mais ils ont aussi du mal à intégrer le marché du travail canadien à cause des difficultés suivantes : la stigmatisation en entrant sur le marché du travail canadien, la nécessité de suivre des cours de mises à niveaux coûteux et le fait qu'ils représentent la seule source de revenus pour leurs familles. Nous allons conclure avec une réflexion sur les changements récents apportés au Programme des aides familiaux résidants et nous allons formuler certaines recommandations pour améliorer ces conditions. Cet article est un résumé de l'article suivant : Tungohan, E., R. Banerjee, P. Cleto, C. De Leon, M. Garcia, P. Kelly, M. Luciano, C. Palmaria, and C. Sorio. (2015). « Impediments to Belonging: Economic Precariousness During and After the Live-in Caregiver Program », Canadian Ethnic Studies, 47 (1), 87–105.

Au cours des vingt dernières années, un nombre croissant de travailleurs étrangers, originaires principalement des Philippines, sont arrivés au Canada grâce au Programme des aides familiaux résidants afin d'assurer la garde des enfants et de subvenir aux besoins de personnes âgées nécessitant des soins (Kelly et coll. 2011). Une des motivations principales des immigrants qui s'inscrivent au PAFR est la possibilité de faire une demande de résidence permanente après l'achèvement du programme.

Cependant, ce programme a attiré de nombreuses critiques. En raison du caractère sexospécifique et ethnospécifique de ce type de travail et de certaines exigences du programme, les aides familiaux résidants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et la maltraitance (Chang 2000; Bakan et Stasiulis 2005; Spitzer 2008). Des études ont fait état de beaucoup de cas de violations de contrat et d'infractions à la législation en matière de normes du travail (Chang 2000; Bakan et Stasiulis 2005; Spitzer 2008). Le sentiment d'isolement ressenti par beaucoup d'aides familiaux résidants qui demeurent chez leurs employeurs est souvent amplifié par la déqualification et la mobilité professionnelle descendante que subissent plusieurs de ces individus (Pratt 1999, 2004). Les aides familiaux résidants ont vivement critiqué ces violations et ont mené une campagne efficace pour changer certaines politiques relatives au Programme des aides familiaux résidants, comme rendre les pénalités pour les employeurs abusifs plus sévères (Velasco 1992 ; Elvir 1997 ; Tungohan 2012). Toutefois, plusieurs aides familiaux résidants continuent à endurer de mauvais traitements dans l'espoir d'obtenir leur résidence permanente au Canada.

Les aides familiaux demeurent-ils vulnérables après avoir terminé le Programme des aides familiaux résidants ? La question se pose encore. La supposition que la vie de ces individus va s'améliorer lorsqu'ils vont acquérir la résidence permanente et la citoyenneté canadienne est répandue autant parmi les décideurs que parmi les aides familiaux résidants. On suppose aussi que la plupart de ces individus vont chercher à améliorer leur situation professionnelle le plus vite possible après avoir acquis la résidence permanente. Des études récentes nous démontrent cependant que les nouveaux immigrants sont confrontés à plusieurs obstacles d'intégration professionnelle, comme la dévalorisation de l'instruction et de l'expérience de travail étrangères (Aydemir et Skuterud 2005) et la difficulté à obtenir des permis professionnels (Girard et Bauder 2007). De plus, les difficultés associées à la réunification familiale compliquent l'établissement des aides familiaux résidants au Canada (de Leon 2009 ; Pratt 2010 ; Tungohan 2012).

Afin de mieux comprendre les difficultés d'établissement et d'intégration des aides familiaux résidants après qu'ils aient complété le PAFR, nous avons entrepris un projet de recherche entre 2012 et 2015 intitulé « Life After the Live-In Caregiver Program: The GABRIELA Transitions Experiences Survey (GATES) ». Cette étude était une collaboration entre un important intervenant communautaire important du domaine, Gabriela-Ontario, ainsi que Migrante-Canada, Community Alliance for Social Justice et des chercheurs universitaires des universités York et Ryerson. Basés sur les principes de la recherche d'action participative (RAP), les objectifs du projet étaient de rassembler des données détaillées sur les expériences de transition des aides familiaux résidants après qu'ils aient complété le Programme et reçu l'autorisation d'emploi ouverte, la résidence permanente ou la citoyenneté canadienne. Nous avons sondé 631 anciens travailleurs du Programme des aides familiaux résidants de plusieurs villes canadiennes (région métropolitaine de Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Montréal et Ottawa) et nous avons mené 40 groupes de discussion. Nos données nous ont permis d'avoir un aperçu détaillé de comment les aides familiaux résidants se débrouillent dans les trois domaines majeurs suivants : l'intégration sur le marché du travail, la santé et le bien-être et l'utilisation des services d'établissement provinciaux et fédéraux.

Cet article porte principalement sur le premier domaine. Plus précisément, nous allons nous concentrer sur les vulnérabilités d'emploi des aides familiaux résidants lorsqu'ils terminent Programme. Ceci est un enjeu particulièrement urgent étant donné qu'un très grand nombre de candidats du Programme d'aides familiaux résidants ont reçu leur résidence permanente au cours des deux dernières années. Plus de 17 000 aides et les personnes à leur charge ont reçu la résidence permanente en 2014 et au moins 60 000 demandes sont actuellement en traitement. À travers nos entretiens avec nos groupes de discussion à Toronto, Edmonton et Vancouver, nous soutenons que les anciens aides familiaux résidants sont confrontés aux mêmes obstacles que les nouveaux immigrants, mais font également face à des problèmes spécifiques à leur parcours migratoire. Nous concluons par une réflexion sur les changements récemment apportés au Programme des aides familiaux résidants et en formulant certaines recommandations politiques.

VULNÉRABILITÉ D'EMPLOI APRÈS LE PAFR

Toutes les participantes que nous avons interviewées étaient très heureuses de recevoir leurs autorisations d'emploi ouvertes. Même si certaines de ces femmes ont continué à vivre avec leurs employeurs et à travailler pour eux, elles étaient soulagées d'avoir la possibilité de quitter leur emploi sans avoir à se soucier de manquer de temps pour satisfaire aux exigences du programme. De plus, l'obtention d'un permis de travail les rapprochait de leurs buts de devenir résidente permanente et de retrouver leurs familles.

DIFFICULTÉS À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL APRÈS LE PAFR

Bien entendu, l'obtention d'une autorisation d'emploi ouverte ne signifiait pas la fin de leurs problèmes économiques. Pour la plupart des répondantes, entrer sur le marché du travail canadien n'était pas facile. Elles ont parlé du processus déprimant de la recherche d'emploi quotidienne qui ne menait pas aux résultats escomptés. Certaines études ont démontré que les aides familiaux résidants originaires des Philipines possèdent des formations et des expériences professionnelles diverses dans plusieurs pays, mais les probabilités qu'elles soient reléguées à des emplois peu spécialisés sont hautes (Kelly et coll. 2009). C'était certainement la situation des femmes que nous avons interviewées : elles étaient surqualifiées pour les emplois qui s'offraient à elles au Canada.

De plus, comme beaucoup de nouveaux arrivants au Canada, leur manque « d'expérience canadienne » semble leur nuire dans leur recherche d'emploi. Leur expérience en tant qu'aide familial résidante ne semblait pas compter comme de l'« expérience canadienne » et, selon certaines femmes, cette expérience les désavantageait même. Plusieurs de ces femmes avaient donc des opinions pessimistes à propos de leurs perspectives d'emploi. Les femmes que nous avons interviewés qui ont rapidement trouvé du travail dans un autre secteur ont été capables d'en faire ainsi grâce à leurs contacts. En raison des difficultés dans leur recherche d'emploi, certaines répondantes croyaient que leur seul recours était de continuer à travailler dans le même secteur malgré le fait qu'elles aient obtenu leur autorisation d'emploi ouverte.

LA DIFFICULTÉ DE SUIVRE DES COURS DE MISE À NIVEAU

Quatre-vingts pour cent des femmes que nous avons interviewées étaient titulaires de baccalauréats. Malgré leurs qualifications universitaires, toutes ces femmes étaient conscientes qu'afin d'être concurrentielles sur le marché du travail canadien, elles devaient suivre des cours de mise à niveau, car leurs diplômes philippins ne sont pas reconnus. Puisque les aides familiaux résidants n'ont pas le droit de suivre des cours de plus de six mois lorsqu'elles font partie du Programme des aides familiaux résidants, la possibilité de changer de secteur d'emploi se trouve toujours reportée, compliquant ainsi leur établissement au Canada. De plus, les longues listes d'attentes pour certains cours prolongent également ces délais, dissuadant ainsi plusieurs répondantes de s'inscrire à ces cours, ou faisant en sorte que plusieurs répondantes envisagent de suivre des cours dans des écoles privées, une option plus dispendieuse, mais qui leur permet de commencer immédiatement.

Certaines femmes dans nos groupes de discussion qui devaient suivre des cours de mise à niveau afin de pratiquer le métier qu'elles pratiquaient aux Phillipines se sont dites frustrées par le processus en entier. En plus de devoir payer des associations professionnelles au Canada pour qu'elles évaluent leurs compétences et leurs expériences de travail, elles devaient aussi économiser de l'argent au cas où on leur demanderait de retourner à l'école. Le retour à l'école était difficile en raison des coûts associés aux études, du temps qui doit leur être consacré et du fait qu'un emploi n'est pas garanti après ces mises à niveau.

LA PRESSION D'ÊTRE LA SEULE SOURCE DE REVENUE DE LA FAMILLE

Puisque les femmes que nous avons interviewées étaient la seule source de revenu de leurs familles, le fardeau économique qui leur est assigné est très lourd. Ces femmes étaient très conscientes du fait que l'argent qu'elles allouaient à leurs études pouvait être réservé pour répondre à des besoins plus urgents, ce qui constituait une raison de plus de ne pas continuer leurs études. Cette situation implique aussi qu'elles sont prêtes à reporter leurs projets professionnels afin de trouver des emplois qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités financières immédiatement.

Ainsi, l'obtention de leurs autorisations d'emploi ouvertes s'accompagnait de nouvelles attentes : elles devaient désormais gagner plus d'argent et en économiser davantage afin d'assurer les coûts associés aux demandes de résidence permanente, aux billets d'avion, aux nouveaux logements et aux autres besoins de leurs familles.

L'obtention de la résidence permanente et les retrouvailles tant attendues avec leurs familles alourdissent également leurs fardeaux financiers. Les répondantes qui ont été réunies avec leurs familles étaient soulagées par ces retrouvailles, mais le fait de devoir soutenir financièrement leurs proches les plaçait dans une situation économique précaire. La plupart de ces femmes ont observé que subvenir aux besoins de leurs familles lorsque celles-ci se trouvent aux Philippines est plus facile puisque les taux de changes avantageux leur donnaient un plus grand pouvoir d'achat dans leur pays d'origine.

CHANGEMENTS RÉCENTS AUX POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

En octobre 2014, le gouvernement fédéral a annoncé des changements significatifs au Programme des aides familiaux résidants en créant de nouvelles catégories et conditions pour accorder la résidence permanente et ne plus exiger que les aides résident chez leur client. Le nouveau programme a introduit deux catégories d'aides : les individus qui s'occupent des enfants et ceux qui s'occupent de gens aux « besoins médicaux élevés », catégorie qui comprend les personnes âgées et les personnes handicapées. Désormais, pas plus de 2 750 postulants par année seront acceptés pour chacune de ces catégories. Certains ont été satisfaits d'au moins certains changements, mais beaucoup de militants pour les droits

des soignants considèrent que le programme révisé est très problématique.

La suppression de l'obligation d'habiter chez l'employeur est une avancée positive et, pour beaucoup de défenseurs des droits des migrants, ce changement est une preuve que leurs campagnes relatives aux abus de cette obligation ont porté fruit. Cependant, deux éléments inchangés dans le programme maintiennent les aides familiaux résidants dans une position vulnérable. Premièrement, les aides familiaux ne peuvent pas travailler pour plus d'un employeur et, deuxièmement, elles doivent encore passer par une période de « travail asservi à contrat » avant de pouvoir faire une demande de résidence permanente. Une meilleure solution serait de lier les aides familiaux à leur métier plutôt qu'à leur employeur. Afin de réduire, ou au mieux éliminer, la précarité, la résidence permanente devrait être donnée aux aides familiaux dès leur arrivée.

Plusieurs dispositions qui s'appliquaient dans l'ancien Programme des aides familiaux résidants ne se trouvent pas dans le nouveau Programme : le choix de répondre aux exigences de temps de travail en travaillant 3 900 heures plutôt que 24 mois, la délivrance rapide d'autorisations d'emploi ouvertes, la loi Juana Tejada qui élimine le second examen médical avant l'obtention de la résidence permanente et la possibilité de passer d'une catégorie à une autre (ex. : soins des enfants à soins pour gens ayant des besoins médicaux élevés). Les quotas sur la résidence permanente et les conditions supplémentaires concernant les qualifications scolaires et les habiletés linguistiques impliquent que la possibilité de faire une demande de résidence permanente n'est plus un élément central du Programme d'aides familiaux résidants. Même si les aides familiaux remplissent les nouvelles exigences linguistiques et d'accréditations, l'obtention du statut de résident permanent n'est plus garantie. Au cours des dernières années, les quotas établis sont plus bas que le nombre d'individus acceptés au Programme d'aides familiaux résidants. Ce qui va se produire lorsque le nombre de demandes de résidence permanente excède les quotas ne semble pas tout à fait clair.

L'inclusion de la catégorie des aides aux personnes ayant des « besoins médicaux élevés » modifie ce programme dans le sens que les aides de cette catégorie vont devoir de plus en plus travailler non plus dans un environnement domiciliaire, mais plutôt dans des établissements spécialisés aux besoins de leurs employeurs. En conséquence, il se pourrait très bien que des infirmières et autres professionnels de la santé décident d'intégrer ce système d'immigration à deux étapes, ce qui entraînera sans doute leur déprofessionnalisation. De manière générale, le nouveau Programme d'aides familiaux résidants fait partie d'une plus grande tendance vers le système « d'entrée express » où les travailleurs deviennent plus assujettis aux demandes de l'employeur.

Il est particulièrement compliqué de répondre aux exigences de la catégorie des besoins médicaux élevés, cette catégorie nécessite des certifications scolaires et professionnelles qui ne peuvent pratiquement qu'être obtenues par des gens habitant déjà au Canada. Plusieurs questions demeurent sans réponses. Quels sont les critères pour être accrédité ? Est-ce que les candidats désirant travailler sous cette catégorie devront être accrédités avant ou après leur arrivée au Canada ?

En reconnaissant les contributions économiques des aides au Canada et en menant des consultations ouvertes et transparentes avec les parties concernées, le Programme des aides familiaux peut être amélioré afin que les anciens aides familiaux résidants et ceux qui occupent le postent actuellement puissent bénéficier de la sécurité de leur statut au Canada.

RÉFÉRENCES

AYDEMIR, A. ET MIKAL S. 2005. Explaining the Deteriorating Entry Earnings of Canada's Immigration Cohorts : 1966-2000. Canadian Journal of Economics 38.2 : 641-671.

BAKAN, A. ET D. STASIULIS. 2005. Negotiating Citizenship : Migrant Women in Canada and the Global System. Toronto, ON : University of Toronto Press.

CHANG, G. 2000. Disposable Domestics : Immigrant Women Workers in the Global Economy. South End, MA : South End Press.

DE LEON, C. 2009. Activism and Post-reunification Reconciliation Among Pinay Domestic Workers and Adult Daughters in Canada. Canadian Woman Studies, 27.3 : 68-72.

ELVIR, M. 1997. 'The Work at Home is Not Recognized' : Organizing Domestic Workers in Montreal. Not One of the Family : Foreign Domestic Workers in Canada, eds. Abigail Bakan and Daiva Stasiulis. Toronto, ON : University of Toronto Press, 147-156.

GIRARD, E. ET H. BAUDER. 2007. Assimilation and Exclusion of Foreign-Trained Engineers in Canada : Inside a Professional Regulatory Institution. Antipode 39.1 : 35-53.

KELLY, P., M. ASTORGA-GARCIA, E. ESGUERRA, ET CASJ. 2009. Explaining the Deprofessionalized Filipino : Why Filipinos Get Low-Paying Jobs in Toronto, CERIS Working Paper 75. Toronto, ON : CERIS.

KELLY, P., S. PARK, C. DE LEON, ET J. PRIEST. 2011. Profile of Live-In Caregiver Immigrants to Canada, 1993-2009. Toronto, ON : Toronto Immigrant Employment Data Initiative (TIEDI) Analytical Report #18.

PRATT, G. 1999. From Registered Nurse to Registered Nanny : Discursive Geographies of Filipina Domestic Workers in Vancouver, B.C. Economic Geography 75.3 : 215–236.

PRATT, G. 2004. Working Feminism. Edinburgh : Edinburgh University Press and Philadelphia : Temple University Press.

PRATT, G. 2010. Circulating Sadness : Witnessing Filipino Mothers' Stories of Family Separation. Gender, Place, and Culture 16.1 : 3-22.

SPITZER, D. 2008. Live-In Caregivers in Rural and Small City Alberta. Edmonton, AB. Prairie Metropolis Centre, 30 pages.

SPITZER, D. ET S. TORRES. 2008. Gender-Based Barriers to Settlement and Integration for Live-In Caregivers : A Review of the Literature. Toronto, ON : The Ontario Metropolis Centre.

TUNGOHAN, E. 2012. Reconceptualizing Motherhood, Reconceptualizing Resistance : Migrant Domestic Workers, Transnational Hyper-Maternalism, and Activism. International Feminist Journal of Politics 15.1 : 39-57.

VELASCO, P. 1992. An Open Letter to the Minister of Employment and Immigration. Personal Communication. Canadian Women's Movement Achives. University of Ottawa.